Image not found or type unknown

Resiliation bail commercial

Par **mimilaure73**, le **30/09/2008** à **11:23**

Bjour,
Je suis une jeune entrepreneure en coiffure. J'ai loué un local dont l'échéance du bail fini en octobre 2009. Mon bail ne stipule pas de clause de résiliation. Seulement je viens d'acheter une résidence pour y transférer mon commerce. Puis-je casser mon bail? Quand et comment?

Le proprio m'avait fait payer 3 mois de loyer comme caution au début du bail. Toutefois, n'ayant pas le cash nécessaire pour lui payer les taxes immo de 2008, je lui ai demandé de prendre sur la caution.

Ps, je vis au québec

Merci de m'aider

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés